

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 07 avril 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 22.

Date de la convocation : 21/03/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. HEIM Philippe), MME
CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI
Christine), M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration
de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME BENSETTI Nawel, M. KROL
Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. ANTOINE Gérard, MME
BONNET Céline (Procuration de M. BOUCHON Christophe), M. CACERES
Philippe (Procuration de Mme VERGNES Brigitte), MME COBOURG Monique,
M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZÉ Émile, M JOUANY Claude,
MME LAGHZAoui Nawal, M. TROUCHES Michel.

Date d'affichage : 21/03/2025

Absents excusés : M. BOUCHON Christophe (Procuration à MME BONNET
Céline), MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES
MAUREL Nadine), M. HEIM Philippe (Procuration à M. DUFOUR Thierry),
MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BOUSQUET Audrey),
M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred),
M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte (Procuration à M. CACÉRÈS
Philippe).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

N° DEL2025-23 : Dénomination portant une voie COMMUNALE

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;
- Vu la délibération n° DEL2025-09 du 10 février 2025 portant dénomination des voies sur l'ancienne commune de Labastide-Débat ;
- Considérant qu'une voie n'a pas fait l'objet de dénomination alors qu'une habitation y est adressée ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics.
- Considérant que différents lieudits et voies sur la commune n'ont jamais fait l'objet d'adressage et qu'il convient de donner un nom aux voiries les desservant pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'attribuer le nom de « **Chemin Las Brugotes** »
Brugotes et reliant la Route des Champs à la Route de Fauch.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance



Nadine CONDOMINES MAUREL

Le Maire

Thierry DUFOUR

